

DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-CORSE

ARRONDISSEMENT DE
CORTE

CANTON DE
FIUMORBU-CASTELLU

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

COMMUNE DE POGGIO DI NAZZA

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 4 septembre 2026

Date de Convocation : 26/08/2026

Nombre de conseillers

En exercice 11
Présents..... 11
Ayant donné pouvoir.....
Votants..... 11
Absents..... 0

L'an deux mil vingt-six le quatre du mois de septembre à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune de Poggio-di-Nazza étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M GUIDICI Jean-Noël

Présents : Mme CASANOVA Isabelle M CHIARI Patrice, M DIAZ Philippe, Mme DOMINICI Mariella M FRANCESCHI Jean-Baptiste, Mme MANENTI Eliane , Mme ROCHE Monique, Mme SANTELLI Marie-Reine, M SANTONI Guillaume , M SANTONI Michel

Absents ayant donné pouvoir : -

Absents excusés : -

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Madame Mariella DOMINICI a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Objet :

Vente sur le Domaine d'Alzitone --Note de cadrage
2 validation compromis de vente

Monsieur le Président soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Les terres communales du domaine d'Alzitone sont occupées, exploitées, mises en valeur depuis de nombreuses années. Les quatre communes que sont Ghisonaccia, Ghisoni , Lugo-di-Nazza et Poggio-di-Nazza, regroupées au sein de la Commission des Biens Indivis du Domaine d'Alzitone, souhaitent procéder à la régularisation de cette situation particulière caractérisant le domaine d'Alzitone et s'engagent à vendre ces terres aux occupants sans titre ou leurs ayants droits qui les ont régulièrement occupées et entretenues.

A cet effet, la commission syndicale des biens indivis du domaine d'Alzitone a habilité la SAFER de Corse à recueillir l'ensemble des transactions immobilières dans le cadre d'une convention d'intervention foncière signée le 12 mai 2011 entre la Commission syndicale et la Safer de Corse en vertu d'une délibération prise par le Conseil syndical de la Commission d'Alzitone le 18 avril 2011.

un compromis de vente ont été signé à savoir :

- CASABIANCA Andria et CASABIANCA Olivia sur la parcelle cadastrée section AX n°91 pour une superficie totale de 2ha34a41ca pour un montant de 1640.87€

Par ailleurs, le produit de cette vente sera réparti aux quatre communes en parts égales.

Le Conseil Municipal,
Sur le rapport du président et entendu ses conclusions

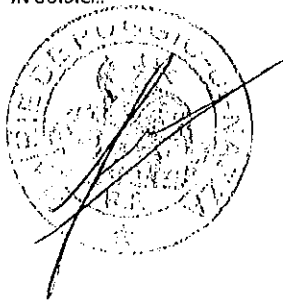
Après en avoir délibéré

Décide

Article 1 : valide le compromis de vente ci-après :

- CASABIANCA Andria et CASABIANCA Olivia sur la parcelle cadastrée section AX n°91 pour une superficie totale de 2ha34a41ca pour un montant de 1640.87€
-

Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission
en sous-préfecture
le.....
Et de l'affichage
le.....
Le Maire
IN GUIDICI..



Article 2 : Autorise Monsieur le maire à signer la vente des parcelles ci-dessus , ainsi que tous documents et actes utiles et nécessaires à la réalisation de celle-ci
Article 3 : Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de la commune, chapitre 77, article 775

Pour Extrait conforme
Le Maire

JN GUIDICI

